



Essonne Nature Environnement



14 rue de la Terrasse, 91360 Epinay-sur-Orge
Site : www.ene91.fr - Courriel : adnessonne@orange.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2016
Mars 2017



Sommaire

- 
- 1 - Editorial**
 - 2 - Bilan d'activités**
 - 3 - Dossier inondation**
 - 4 - L'Observatoire Environnemental Essonnien**
 - 5 - Commissions**
 - 6 - Le contentieux en Essonne**
 - 7 - Le bureau et le conseil d'administration**



1 - Editorial

L'exercice du bilan annuel permet de faire un point sur le rôle exercé par les associations de défense de l'environnement et surtout, pour Essonne Nature Environnement, de vérifier que nous sommes en phase avec les problématiques locales rencontrées.

10 réunions de bureau et autant de conseils d'administration en 2016 auront été nécessaires pour gérer la fédération, organiser les rencontres avec les associations, traiter les dossiers sensibles.

La journée des présidents, tenue au moment de la période des inondations, a rassemblé un très grand nombre de nos associations adhérentes. Au-delà des difficultés rencontrées par chaque président pour faire entendre la légitimité de ses combats, c'est la question du renouvellement des membres associatifs qui semble être la préoccupation de beaucoup d'entre-nous.

Assurer la relève est pourtant impératif. Comment mobiliser les générations montantes aux défis de demain ? La question est restée en suspend...Faut-il y voir une rupture générationnelle liée au mode de vie actuel ? au déracinement ? à la révolution numérique qui a rétréci les distances ? A une région Ile-de-France qui ne séduit plus les jeunes ? 85% des salariés de notre région souhaitent la quitter pour un cadre de vie meilleur et un coût de la vie moins élevé comme le montre plusieurs études (Actualité de l'Emploi).

Ce constat ne doit pas démobiliser ceux qui croient toujours possible d'inverser cette tendance.

Il est vrai que les projets destructeurs de nos terres agricoles et de nos paysages sont autant de facteurs de découragement mais devraient mobiliser au-delà du cercle des associations locales de défense de l'environnement. La réorganisation territoriale du 1er janvier 2016 qui a créé la *Métropole du Grand Paris* (MGP) et les nouvelles communautés d'agglomérations et de communes est un vecteur incitatif à la création de regroupements associatifs.

A ce titre, plusieurs collectifs se sont créés en 2016, *Grand Paris Sud Eco citoyen*, notamment, regroupant les associations concernées par le territoire de « Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart », constitué de 24 communes à cheval sur la Seine-et-Marne et l'Essonne représentant plus de 330 000 habitants. *Orge Hurepoix Environnement* (OHE) s'est aussi constituée au sein de la communauté d'agglomération de « Cœur d'Essonne ». Mais il reste encore beaucoup à faire pour peser dans le débat; à nous de relever le défi.

Plusieurs projets ont pris du retard en 2016 mais seront conduits en 2017. Il s'agit de l'étude sur les pré-enseignes qui a donné lieu à une exposition et conférence à l'occasion de l'assemblée générale du **samedi 11 mars 2017**, ainsi que la publication d'un ouvrage sur l'identité de l'Essonne à travers ses villes et villages. Une occasion unique pour chacune de nos associations de participer à un travail collectif que nous espérons riche.

Un grand merci à tous ceux qui, bénévolement, se dévouent et œuvrent à faire vivre la légitimité associative.

Le président
Jean-Pierre MOULIN



2 - Bilan d'activités

Rencontres institutionnelles

Plusieurs occasions se sont présentées pour échanger avec les représentants institutionnels : 2 réunions avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), 3 réunions avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), 2 réunions avec le président du Conseil départemental François Durovray, 2 rencontres avec le député maire de Boussy-Saint-Antoine Romain Colas. Tous ces contacts ont permis d'établir un dialogue constructif que nous poursuivrons avec ténacité tout au long de l'année 2017 sur les dossiers sensibles et les enjeux futurs pour le département.

6 Réunions publiques

Plusieurs réunions publiques sont à mettre au compte de nos actions avec, notamment, une conférence sur « 50 nuances de nuisances » animée par Claude Carsac en janvier. Sur ce sujet qui touche à la santé, ENE est associée, en partenariat avec la DRIEE, aux travaux menés sur la pollution de l'air. Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires en 2016 pour aboutir à un sondage diffusé très largement auprès du milieu associatif.

Une conférence débat animée par Michel Legeay s'est tenue le 1er mars sur le thème de la valorisation énergétique des déchets. Une réunion sur les nuisances aériennes s'est tenue à Chamarande le 18 juin. Deux réunions débats sur la problématique des inondations et des plans locaux d'urbanisme se sont déroulées en septembre, l'une à Corbeil-Essonnes, la deuxième à Breuillet. Une conférence sur « le PLU comment ça marche ? » s'est déroulée à Paris dans les locaux de FNE-IDF. Regroupant des associations de la région Ile-de-France il s'agissait, à nouveau, de faire prendre conscience de l'articulation des différents règlements qui gèrent l'aménagement de nos communes. SDRIF, SCOT, PLU et cartes communales

sont au programme sans perdre de vue les futurs PLUI qui seront les références territoriales pour demain.

Rencontres associatives

De très nombreuses rencontres avec les associations ont eu lieu pendant les permanences tenues à Epinay-sur-Orge, siège de la fédération. Les thèmes qui reviennent le plus souvent sont liés aux très nombreuses révisions des PLU en Essonne. ENE est Personne Publique Associée (PPA) dans de nombreux cas (notamment Cerny, Varennes-Jarcy, Juvisy, Savigny-sur-Orge, Limours...). Outre les avis ainsi que les conseils auprès des responsables d'associations, ce sont les enjeux locaux que nous devons examiner en les replaçant dans le contexte territorial.

La préoccupation concernant les nuisances aériennes vient juste après. Plusieurs réunions avec l'AVEVY et ANA ont permis de renforcer la cohérence de nos actions tout en regrettant que le recours contentieux dirigé contre l'extension des aéroports Sud et Ouest n'ait pas encore porté ses fruits. La construction du bâtiment dit de jonction de 80 000 m² a démarré en juin 2016, sans que le Tribunal Administratif n'ait encore statué sur le dossier.

Le travail des commissions

Depuis maintenant 2 ans, un compte-rendu pour chaque commission est rédigé par le représentant de la fédération afin de pouvoir dégager des orientations. Ce travail est important pour agir sur les projets futurs, que ce soit sur les questions environnementales, urbanistiques ou la protection des terres agricoles comme les massifs forestiers. A ce titre, ENE a créé un Observatoire Environnemental Essonnien qui occupe une grande place dans nos actions (Voir pages 6 à 9 du bilan)

3 - Dossier inondation

Les inondations en Essonne

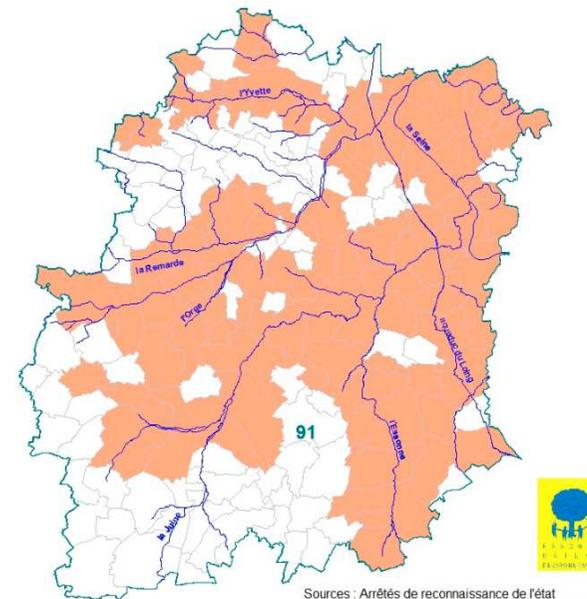
Une catastrophe fin mai début juin 2016 pour le département qui avec 115 communes touchées a vécu une période de crise afin de soulager les populations prises au piège de la montée des eaux.

Il faut rappeler que si l'homme ne peut pas maîtriser les phénomènes météorologiques, il reste responsable de l'aggravation de ces catastrophes.

L'activité humaine amplifie le risque d'inondation : activités, voiries, remembrement agricole, déforestation avec pour conséquences l'imperméabilisation des sols et le ruissellement des eaux de pluie.

Sur les cours d'eau, les aménagements tels que ponts, enrochements et le défaut chronique d'entretien de la part des riverains ou des collectivités, aggravent le risque.

La solidarité s'est mise en place dans beaucoup de communes mais ne perdons jamais de vue que beaucoup de projets en secteurs inondables n'auraient jamais dû voir le jour...





4 - Observatoire Environnemental Essonnien

La fédération a créé en 2016 un Observatoire Environnemental Essonnien qui suit les travaux des principales commissions départementales dont elle est membre.

L'Observatoire suit également les enquêtes publiques menées dans le département et qui présentent un intérêt départemental du point de vue de la protection de la nature et de l'environnement.

A ce titre, la fédération participe régulièrement à des commissions à périodicité fréquente :

- CDAC
- CDPENAF
- CODERST

Elle participe aussi aux commissions de suivi de site des installations de traitement de déchets en Essonne qui se sont réunies en 2016 :

- Massy
- Villejust
- Vert-le-Grand

Elle a participé durant l'année écoulée aux commissions consultatives de l'environnement des aéroport et base aérienne suivants :

- CCE d'Orly
- CCE de Villacoublay

La fédération est également membre actif de la commission départementale de la nature des paysages et des sites (CNDPS) et de ses différentes formations, ainsi que des commissions de pilotage des sites Natura 2000.

Elle siège également dans les commissions traitant de l'eau et de l'assainissement (CLE, CSS...).

Elle représente également les citoyens dans les principales commissions de suivi de site (CSS) des ICPE du département.

Elle est présente au sein des CCSPL (commissions consultatives des services publics locaux) et est membre notamment de la CCSPL du SIREDOM et de la CCSPL du SIARCE.

5 - Commissions : le CODERST *représentant : Jean-François Poitvin*

Le rôle du CODERST (Conseil départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques)

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques d'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est un organe départemental consulté par le préfet, sur les projets d'actes réglementaires initiaux ou modificatifs et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et de baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Le CODERST rend un **avis consultatif** sur ces projets, juste avant la prise de décision par le préfet.

Cet avis intervient pour l'acte initial à l'issue de la procédure consultative (enquête publique et avis des services), sur la base d'un rapport final et d'un projet d'écriture de l'arrêté proposé par le service instructeur compétent de l'Etat. En pratique, l'avis du CODERST est régulièrement suivi par le préfet.

La composition du CODERST :

Le CODERST est présidé par le préfet, et composé de 25 membres :

7 représentants des services de l'Etat,

5 représentants des collectivités territoriales,

3 représentants d'associations agréées : Environnement / Pêche / Consommateurs

3 membres de professions concernées (agriculture, industrie par exemple)

3 experts (architecte, ingénieur par exemple)

4 personnalités qualifiées (médecin ou hydrogéologue par exemple)

Ces membres sont nommés par l'Etat, par arrêté préfectoral, pour trois ans renouvelables.

En 2016, 11 réunions avec en moyenne 5 dossiers ICPE, 1 dossier loi sur l'eau, quelques dossiers concernant des servitudes d'utilité publique ou un plan régional ou l'habitat insalubre. Après discussion, le CODERST se prononce à la majorité des voix présentes ou représentées, l'administration étant très souvent majoritaire.

Des dossiers ICPE ne sont plus traités car ces installations dépendent du régime de l'enregistrement (installation standard ayant un arrêté d'exploitation type).

Les évolutions de la nomenclature et la mise en place de la directive européenne Seveso 3 entraînent des actualisations pour certains arrêtés existants. Consulter le site « aidaineris » pour trouver la nouvelle nomenclature.

La composition de l'assemblée montre clairement que l'action des associations est plus dans la recommandation pour l'application de prescriptions complémentaires que dans le refus d'une installation si celle-ci est autorisée par l'administration.

5 - Commissions - la CDPENAF représentant : Denis Mazodier

Créée en 2014, la Commission Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers se réunit mensuellement pour donner un avis sur des projets ou documents d'aménagement ou d'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC) consommateurs d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Elle réunit des représentants de l'administration, du monde agricole et forestier, des associations environnementales, des associations cynégétiques, des élus locaux, des exploitants forestiers... Selon les sujets abordés, la consultation de la commission est obligatoire ou facultative. Les avis rendus sont simples ou conformes. Lorsqu'il y a enquête publique, l'avis de la commission est joint

La CDPENAF de l'Essonne s'est réunie 9 fois en 2016. Elle s'est prononcée sur les documents d'urbanisme de 27 collectivités (26 communes et 1 EPCI).

A noter que sur les 24 avis favorables rendus, seuls 3 l'ont été sans réserves ou recommandations

Les avis de la commission sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Essonne.

En 2016, la commission a publié trois plaquettes (téléchargeables sur le site de la préfecture :

- “ Saisine et rôle de la CDPENAF ”
- “ Construire en zone agricole et préserver l'agriculture ”
- “ Prendre en compte les espaces naturels, agricoles et forestiers dans les PLU et préparer la présentation du dossier soumis à la CDPENAF ”

Communes concernées

Boutigny-sur-Essonne (avis favorable)
Courcouronnes (avis favorable)
Gif-sur-Yvette (avis favorable)
Gometz-le-Châtel (avis favorable)
La Ville du Bois (avis favorable)
Les Molières (avis favorable)
Les Ulis (avis favorable)
Linas (avis favorable)
Massy (avis favorable)
Mérobert (avis favorable)
Milly-la-Forêt (avis défavorable)
Mondeville (avis favorable)
Montgeron (avis favorable)
Montlhéry (avis réservé)
Morsang-sur-Orge (avis favorable)
Morsang-sur-Seine (avis favorable)
Ollainville (avis favorable)
Orsay (avis favorable)
Puisselet-le-Marais (avis favorable)
Saint-Germain-lès-Arpajon (avis favorable)
Saulx-les-Charteux (avis favorable)
Varennes-Jarcy (avis défavorable)
Vert-le-Petit (avis favorable)
Villebon-sur-Yvette (avis favorable)
Villeconin (avis favorable)
Villiers-le-Bâcle (avis favorable)

EPCI : Communauté d'agglomération du Val d'Orge (avis favorable)



5 - Commissions : la CDAC *représentant Claude Trescarte*

La commission départementale d'aménagement commercial est compétente pour examiner les demandes d'autorisation commerciale.

Présidée par le préfet, chaque CDAC est composée de 7 élus dont le maire de la commune d'implantation et de 4 personnes qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

La commission se prononce sur les projets qui lui sont soumis par un vote à bulletins nominatifs. Le vote favorable est acquis à la majorité absolue des présents. La procédure diffère selon que le projet nécessite ou non un permis de construire. Si le projet nécessite un permis de construire et que la CDAC émet un avis défavorable, le maire ne peut délivrer le permis de construire demandé.

Les critères d'évaluation d'un projet prennent en considération les effets du projet au regard de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la préservation de l'environnement.

La CDAC de l'Essonne s'est réunie 10 fois en 2016 en formation commerciale et 1 fois en formation cinématographique.

Projets examinés :

AVRAINVILLE : projet de création d'un magasin des bricolage, avis favorable
Recours en CNAC*, avis défavorable

SAULX les CHARTREUX : création d'un ensemble commercial, avis favorable

MAROLLES en HUREPOIX : création d'un magasin LIDL, avis favorable

LONGPONT sur ORGE : extension du magasin INTERMARCHE, avis favorable

MILLY la FORET : extension d'un ensemble commercial existant, avis favorable

MORSANG sur ORGE : extension du magasin DARTY, avis favorable

CORBEIL-ESSONNES : création d'un ensemble commercial, avis favorable

GIF sur YVETTE : création de boutiques ZAC du Moulon, avis favorable

BOUSSY SAINT ANTOINE : extension du magasin LIDL, avis favorable

VILLABE : création d'un ensemble commercial, avis défavorable

MENNECY : création d'un cinéma CONFLUENCES, avis favorable 3 salles et 324 places

*Commission Nationale d'Aménagement Commercial

5 - Commissions suivies par Danièle Zaneboni (Natura 2000 et RLP) et Alain SENEÉ (CDNPS)

Dans le cadre des sites Natura 2000

Copil du parc naturel du Gatinais Français :

- journées de découverte des milieux fragiles,
- inventaires floristique, lépidoptères, vertigos moulinsianas et augustiors,
- suivi des pelouses calcaires du Gatinais et de la haute vallée de la Juine
- Chantiers nature entrant dans le cadre de la formation scolaire

Les champignonnières d'Etampes : suivi des chiroptères (7 espèces observées depuis 2002)

Les sites Natura 2000 gérés par plusieurs intervenants sont dynamiques. Beaucoup de suivi, d'inventaires de protections et d'aménagements, animations ouvertes au public et scolaires (visites des sites)

Commission RLP (règlement local de la publicité) :

De plus en plus de communes après étude par un cabinet spécialisé mettent en place des RLP. Bonnes initiatives pour gérer au mieux les enseignes et pré-enseignes sur leur territoire.

Rappel représentation ENE pour Natura 2000 :

- Copil : haute vallée de l'essonne
- Copil : pelouses calcaires du gatinais
- Copil : pelouses calcaires haute vallée de la juine
- Copil : champignonnière d'Etampes

Comité technique aux sites Natura 2000 : buttes gréseuses de l'Essonne.

CDNPS : formation publicité.

CDNPS

En 2016, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites s'est réunie à sept reprises, soit deux réunions supplémentaires par rapport aux années précédentes. Cette augmentation traduit un accroissement sensible des dossiers d'aménagement envisagés au sein de secteurs protégés. ENE a été représentée à chacune de ces réunions.

Au cours de ces différentes séances 18 dossiers ont été examinés :

Site de la vallée de la Bièvre :	2
Site classé de la vallée de l'Essonne :	2
Site classé de la vallée de la Juine :	10
Site classé de la vallée de l'Yerres :	7
Site classé du plateau de Saclay :	1
Site classé de la vallée de la Remarde :	1
Site classé du château de la Grande Maison:	1
Site classé du parc du Séminaire Morsang :	1
Total :	18



6 - Le contentieux en Essonne : 3 dossiers emblématiques

- Extension aérogares Sud et Ouest de l'aéroport d'Orly

Ce projet, dénommé bâtiment de jonction des 2 aérogares, présente au niveau des permis de construire des insuffisances très nettes que nous avons signalées au pétitionnaire par un recours gracieux rejeté dans le délai d'instruction des 2 mois.

En accord avec l'association AVEVY que nous avons rejoint sur ce dossier, un recours contentieux a été rédigé en commun et adressé au Tribunal Administratif de Versailles. Ce dernier, au bout de quelques mois, a refusé d'instruire ce recours prétextant une surcharge de dossiers et a saisi le Tribunal Administratif de Melun. Considérant que le projet était en Essonne et non en Seine-et-Marne, le Tribunal de Melun a saisi le Conseil d'Etat pour faire affecter ce dossier sensible à la bonne institution...La décision est facile à imaginer, le dossier est revenu à la case départ c'est à dire à Versailles. Pendant ce temps long, le chantier a démarré et les conséquences futures pour les populations seront à la mesure de l'augmentation inéluctable du trafic aérien.

- Recours gracieux PLU de Chamarande

La commune de CHAMARANDE, dans le droit fil du SCOT de la Communauté de communes entre Juine et Renarde, estime nécessaire d'accueillir de nouvelles activités économiques sur une zone de 14,5 ha aux Poiriers rouges.

L'implantation d'une telle zone en haut de la côte de Torfou est particulièrement malencontreuse (RN20 saturée – échangeur insuffisant et dangereux – consommation de terres agricoles de très grande qualité – présence d'une zone d'intérêt écologique). Il convient d'ajouter que la zone se situerait à l'intérieur du Parc Naturel Régional du Gâtinais, au prix d'une argutie juridique (concentration sur la zone de tous les droits des communes de CCJER appartenant au Parc) dont on peut contester la validité.

- Recours contentieux Prédecelle

Un planning de réalisation des travaux a été présenté par le pétitionnaire lors d'une rencontre en mairie de Briis-sous-Forges. Le document fourni à cette occasion ne comporte aucune référence d'origine, de date et de classement. Par ailleurs la question de la fusion du Siha avec le Sibso au 1 janvier 2018 n'a pas été évoqué alors même que le coût prévisionnel d'entretien de ces ouvrages pourraient avoisiner les 50k€ par an.

En conséquence et pour clôturer notre action contentieuse, nous avons demandé confirmation écrite des termes de l'entretien accompagnés d'un planning, normalement référencé dans les dossiers du Siha, qui tiennent compte à la fois des contraintes environnementales de la DIG et validé par la maîtrise foncière de chaque ouvrage, conformément à l'arrêté loi sur l'eau.

- Intervention volontaire Corbeville

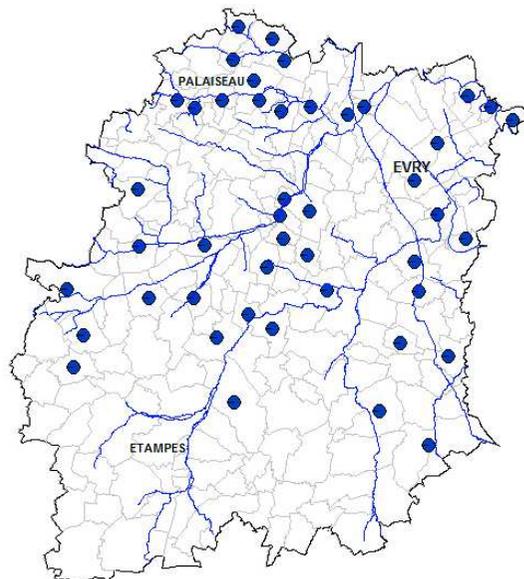
ENE soutient la requête introduite par les AVB et l'UASPS tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 29 juillet 2015 déclarant d'utilité publique l'aménagement du secteur de Corbeville sur le territoire des communes d'Orsay et de Saclay, arrêté délivré par le Préfet de l'Essonne à l'Etablissement Public Paris-Saclay. Ce sont 75 hectares de terres agricoles qui sont menacées d'expropriation.

7 - ENE, le bureau et le conseil d'administration

ENE

45 associations sont adhérentes à ENE et couvrent des territoires élargis à plusieurs communes pour certaines d'entre-elles.

44 communes accueillent leurs sièges sociaux et sont réparties suivant la carte ci-dessous.



*Crédits photographiques : CEE, Breuillet Nature, JPM.
Conception, réalisation et mise en page : JPM - © ENE mars 2017.*

BUREAU

Président :	Jean-Pierre MOULIN
Vice-président :	Denis MAZODIER
Vice-présidente :	Danièle ZANEBONI
Vice-président :	Jean-François POITVIN
Secrétaire général :	Jean-Marie SIRAMY
Secrétaire général adjoint :	Alain SENEÉ
Trésorier :	Claude CARCAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Danielle ALBERT
Jean CAILLIEUX
Claude CARCAC
Dominique DEBOISE
Roland DEPARDIEU
Emmanuel DESERT
Catherine GIOBELLINA
Daniel JOUANNE
Marc KORENBAJZER
Denis MAZODIER
Sylvie MONNIOTTE-MERIGOT
Jean-Pierre MOULIN
Jean-François POITVIN
Alain SENEÉ
Jean-Marie SIRAMY
Harm SMIT
Claude TRESGARTE
Danièle ZANEBONI

